

# Documents à fournir pour permis L en recherche d'emploi – UE/AELE

Selon les nouvelles exigences du service de la population et des migrations du Canton du Valais



**Seuls les dossiers complets seront acceptés**



**1<sup>er</sup> octroi (après 3 mois de séjour touristique):**

- Questionnaire bleu L
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Inscription à l'ORP
- Attestation de la caisse de chômage indiquant la date d'ouverture du délai cadre, le nombre de jours d'indemnités à percevoir, le montant de l'indemnité journalière ainsi que le nombre d'indemnités restantes
- Attestation de la caisse maladie suisse
  - ✓ *Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :*
    - ✚ **Pour l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée »
    - ✚ **Pour la France** : remplir et signer le formulaire « choix du système d'assurance-maladie applicable » points 1 et 5, puis faire **remplir et signer le point 6 à sa caisse d'assurance maladie étrangère (sans la signature de la CPAM le formulaire n'est pas valable et dès lors obligation de s'assurer en Suisse).**
    - ✚ **Pour tous** : fournir une attestation ou la copie de la carte européenne d'assurance maladie.
- Questionnaire d'annonce d'arrivée **entièrement** complété
- Copie du contrat de bail
- 2 photos

## **Renouvellement :**

- Permis original
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport)
- Attestation de la caisse de chômage indiquant la date d'ouverture du délai cadre, le nombre de jours d'indemnités à percevoir, le montant de l'indemnité journalière ainsi que le nombre d'indemnités restantes
- Si plus de 6 mois consécutifs au chômage : preuve des efforts déployés pour la recherche d'emploi
- Attestation de la caisse maladie suisse
  - ✓ *Les ressortissants des pays limitrophes (France, Allemagne, Italie, Autriche) peuvent garder la caisse maladie étrangère. Pour cela la personne doit :*
    - ✚ **Pour l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche** : remplir et signer le formulaire « couverture d'assurance-maladie des travailleurs titulaires d'une autorisation de courte durée »
    - ✚ **Pour la France** : remplir et signer le formulaire « choix du système d'assurance-maladie applicable » points 1 et 5, puis faire **remplir et signer le point 6 à sa caisse d'assurance maladie étrangère (sans la signature de la CPAM le formulaire n'est pas valable et dès lors obligation de s'assurer en Suisse).**
    - ✚ **Pour tous** : fournir une attestation ou la copie de la carte européenne d'assurance maladie.
- Copie du contrat de bail
- 1 photo

**Ce permis n'autorise que le travail en gain intermédiaire.  
Toute reprise de travail à temps plein devra faire l'objet d'une  
nouvelle demande de permis avec activité.  
Le non-respect de cette directive peut conduire à une amende.**